



**La CGT, réunie en CCN, réaffirme toute sa solidarité  
au peuple palestinien,  
appelle à stopper les massacres, prévenir le génocide  
et exige un cessez-le feu immédiat à Gaza !**

**Un massacre inacceptable**

Depuis plus de quatre mois, les habitants de Gaza sont sous le feu des bombardements de l'armée israélienne. Plus de 29 000 personnes sont déjà mortes dont une grande majorité de femmes (13 600) et d'enfants (7 700). Plus de 68 000 personnes ont été blessées et 12 000 sont portées disparues. Ces massacres de la population palestinienne ne font que s'accroître chaque jour. Les violences et les actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre contre des civils israéliens ne justifient en rien le massacre actuellement à l'œuvre contre le peuple palestinien tout entier. Les crimes de guerre et crimes contre l'humanité se multiplient dans ce qui s'apparente de plus en plus à un génocide.

**Une situation humanitaire catastrophique**

Les hôpitaux sont bombardés, ceux qui ne sont pas encore détruits sont exsangues et submergés par les blessés. Les soins sont quasiment impossibles, les blessures de guerre très graves et les amputations sont réalisées sans anesthésie. Près de deux millions de personnes ont été obligées de quitter leur logement dans l'urgence et la peur. Mais le sud de Gaza où se réfugient les habitants du Nord de l'enclave est aussi bombardé, alors que la densité de population au km carré y a dépassé les 10 000 habitants.

**Le droit international doit être imposé**

Le gouvernement israélien bafoue à nouveau le droit international après l'avoir fait depuis des décennies avec l'occupation des territoires palestiniens par les colons israéliens. Ce gouvernement dominé par l'extrême-droite mène ouvertement une politique d'apartheid et poursuit inexorablement la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, au mépris de toutes les décisions internationales, fermant chaque jour davantage la porte à tout processus de paix. Comme seule réponse à la décision de la Cour internationale de justice du 26 janvier dernier qui lui ordonne de tout mettre en œuvre pour prévenir le génocide, Benjamin Netanyahu et son cabinet de guerre s'apprêtent à prendre d'assaut Rafah et à déporter massivement sa population.

Suite à la décision de l'assemblée générale de l'ONU, la Cour internationale de Justice délibère actuellement sur la politique de colonisation de l'Etat d'Israël, cela doit déboucher sur une condamnation ferme.

**Pour une paix juste et durable !**

Le syndicalisme international se mobilise. En France, la Cgt a participé avec d'autres organisations à organiser des mobilisations massives. La remise en cause du droit de manifester, la répression et l'invisibilisation des mobilisations sont directement impulsés par le gouvernement français ; à l'image des poursuites engagées contre notre camarade Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'UD Cgt du Nord, convoqué au tribunal le 28 mars pour

apologie du terrorisme. Le gouvernement ignore les voix qui s'élèvent en faveur d'une paix juste et durable ; la CGT exige qu'il œuvre à la suspension immédiate de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

### **Un pont humanitaire pour Gaza**

Face à l'urgence humanitaire, la CGT travaille au lancement d'un projet de pont humanitaire pour Gaza qui permettrait la venue en France, pour les soigner, d'enfants blessés dans les bombardements sur l'enclave. Nous travaillerons avec nos camarades syndicalistes de Gaza pour venir en aide prioritairement aux familles les plus touchées par le drame en cours.

**La CGT appelle à construire une grande journée de mobilisation en mars dans l'unité la plus large possible. Elle y portera notamment les exigences suivantes :**

- Le cessez-le-feu immédiat et la levée du blocus de Gaza.
- La cessation des livraisons d'armes à Israël.
- L'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de la population.
- La protection du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie.
- La liberté d'expression et de manifestation, les libertés démocratiques fondamentales.
- L'arrêt de la criminalisation du mouvement de solidarité avec la Palestine.
- La libération des otages du Hamas et des prisonniers palestiniens détenus par milliers sans jugement en Israël.
- La mise en œuvre de sanctions économiques contre Israël tant qu'un cessez-le-feu n'est pas trouvé.
- La suspension de l'accord de libre-échange UE – Israël.
- Le rétablissement immédiat du financement de l'UNRWA, suspendu par Macron.
- L'interdiction définitive du commerce avec les colonies illégalement implantées en Palestine occupée.
- La fin de l'occupation des territoires palestiniens.
- Une solution politique à 2 Etats sous l'égide de l'ONU, dans le respect de ses résolutions et du droit international, avec la reconnaissance de l'Etat de Palestine.
- Une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens.

*Montreuil, le 21 février 2024*